



Point Information COVID-19 au 13 mars 2020

Impact Economique et social

Ces derniers jours, la direction convoque régulièrement les Organisations Syndicales afin de faire un point régulier et nous tenir informés des mesures d'adaptation de l'entreprise aux conséquences économiques et sanitaires de la pandémie.

Voici les points essentiels dont nous avons connaissance à ce jour.

Adaptation du programme

En mars :

Abattement du programme : -13% sur LC (Amérique Nord, Japon, Inde...), -25% sur l'Europe, -50% sur l'Italie, -17% sur le domestique. Annulation de 3600 vols avec 12 avions LC, 22 MC et 11 CC cloués au sol.

Du 14 au 28 mars 2020 inclus, Air France prévoit de maintenir les dessertes d'Atlanta, Chicago, Détroit, Los Angeles, New York JFK, San Francisco et Washington. A ce stade, Air France est dans l'attente de précisions de la part des autorités américaines sur la possibilité de maintenir la desserte de Miami, Boston et Houston.

En avril :

Chute des réservations : -61% sur l'Asie, -32% sur le MC, -30% sur le domestique, -35% sur les lignes transversales.

Escales suspendues à ce jour :

WUH, PVG, PEK, HKG, TPE, ICN, TLV, MXP, LIN, VCE

A moyen terme :

La direction travaille sur une adaptation du programme jusqu'à mi septembre, le scénario retenu sera adapté en fonction de l'évolution de la pandémie. L'entreprise envisage une réouverture progressive des dessertes PEK, PVG, HKG à partir du 1^{er} avril. Des tractations diplomatiques ont permis de maintenir ouvertes des lignes malgré les pressions de certains Etats.

Les slots

Pour ce qui est des slots, un moratoire a été adopté par l'Union Européenne afin que les créneaux soient conservés jusqu'à fin juin. [exit le principe du « Use it or Loose it »]. Air France demande que ce moratoire soit prorogé jusqu'à la fin de la crise.

Dispositif d'activité partielle

Il s'agit d'un dispositif légal permettant de maintenir les emplois, et d'assurer une rémunération aux salariés en cas de baisse d'activité.

Concernant le PNC, la baisse de rémunération sera liée à la baisse d'activité, mais le salaire minimum sera garanti. A ce stade, des dispositions seront très prochainement mises en place et annoncées par l'Entreprise. Les compagnies aériennes françaises sont dans l'attente d'un cadrage par l'administration.

En effet, les dispositions qui s'appliquent aux salariés français ne peuvent s'appliquer en l'état au Personnel Navigant, compte-tenu des spécificités liées au calcul du temps de travail [expression en heures/jours pour le navigant].

Dans le cadre de la mise en place de l'activité partielle, nous demandons à ce que le gouvernement prenne en compte les spécificités du décompte du temps de travail du PNC.

NB : le PNC subit d'ores et déjà une baisse de rémunération liée à la diminution du nombre d'heures de vol.

PNC sans solution de garde pour leurs enfants

L'annonce de la fermeture des établissements scolaires a amené le gouvernement à prendre des mesures concernant la garde des enfants. Ainsi, nous avons été informés ce 13 mars par l'entreprise, que le process concernant les personnes habitant dans des clusters ciblés va être étendue à l'échelle nationale.

Pour rappel, cette mesure consiste à permettre à un parent de rester chez lui afin de garder ses enfants de moins de 16 ans [18 ans pour les enfants handicapés]. Les parents concernés seront en arrêt maladie et percevront des Indemnités Journalières Sécurité Sociale [IJSS].

Procédure AF :

- Appeler le Serveur vocal Interactif : 01.41.75.07.76 - choix 1
- Déclarer les dates de début et de fin [il sera toujours temps de prolonger l'arrêt]
- Appeler son service RH
- Faire une déclaration sur l'honneur via e-RH [enfant scolarisé de moins de 16 ans]

Voici les informations que nous pouvons vous donner pour le moment... est à suivre une communication de l'entreprise.

La situation tant sanitaire qu'économique évolue, vous vous en doutez, à chaque minute.

Vos délégués sont présents sur le terrain pour vous représenter. Nous sommes à vos côtés sur nos réseaux et dans nos locaux syndicaux pour vous assister et vous tenir informés.

La période critique que connaît notre Compagnie est sans précédent. Elle est doublée d'une angoisse légitime quant à notre santé et celle de nos proches. Pour autant, c'est dans la solidarité, l'unité et le sang-froid, dont nous savons faire preuve au quotidien, que nous traverserons cette crise.

Votre équipe SNPNC AF

Syndiquez-vous utile !



Nom :

Prénom :

@ :

Grade / Secteur :

www.snpnc.org